



Formation en « constellations » : FO obtient que ce soit bien sur la base du volontariat lors du CHSCT D du vendredi 2 octobre

Et autres points portés par FO...

toutes les informations sur le site : <http://www.snudifo63.fr/>

Une formation « constellation » qui bat de l'aile !

A force d'insistance de FO, l'IA et l'IEN adjoint à l'IA affirment que les collègues, désignés volontaires, peuvent se retourner vers leurs IEN et demander de choisir les 18 heures d'animation pédagogique, et sortir des « constellés ». La plupart des collègues découvrent les tenants et les aboutissants seulement maintenant grâce à nos réunions et communiqués !

L'IA confirme que les personnels en temps partiel feront les heures de constellations au prorata de leur quotité.

Rappel : l'architecture de cette pseudo-formation n'est cadrée par aucun texte réglementaire, seulement par une lettre du 5 mars 2020 du Ministère pour les DASEN : 18 heures de discussion en français ou en math entre 6 à 8 pairs chapeautées par un CPC, sur un thème qui serait « défini » par les constellés. S'il n'y a pas d'entente sur le thème qui tranche ?

Puis 12 heures de visite des pairs dans les classes avec présence du CPC. Des remplaçants seraient dégagés pour permettre ces visites.

ATTENTION : en 6 ans cette constellation doit toucher l'ensemble des Professeurs des écoles ! **Ce qui se joue maintenant nous concerne donc tous !**

Question de FO : sur l'ensemble du département ces formations « toucheraient » 500 collègues cette année. « M le DASEN, en dégagant des remplaçants pour les constellations vous ferez le choix de ne pas remplacer les collègues absents, ou ne donnerez pas les décharges de direction ? Alors que malgré la création de postes de remplaçant cette année, le département est déjà en tension. Comment comprendre ce choix ? »

Pour l'IA cela ne semble pas poser de problèmes...mais ont-ils anticipé ?

CPC : l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail insiste sur le fait que ces constellations vont prendre 60% de leur temps et alerte l'Administration sur les risques de surmenage pour ces personnels qui ont d'autres missions à cumuler.

FO a appuyé cette intervention : **dans le cadre de ces constellations, les CPC vont devoir se former : le ministère a déjà prévu nombre d'heures de formation en présentiel et/ou distanciel. FO écrit aux CPC (lettre ci dessous) : dans certaines circonscriptions des CPC refusent de mettre en place ces « constellations », et ne souhaitent pas changer leur relation avec les collègues.**



BLANQUER RECONNAIT
"DES TROUS DANS LA RAQUETTE"



Visite en classe : FO rappelle qu'aucun texte réglementaire n'existe pour obliger les collègues à recevoir d'autres collègues dans leur classe.

Rattrapage des heures de RIS : FO a d'ores et déjà prévenu l'IA que le droit syndical ne devra pas être attaqué : les collègues « constellés » qui le souhaiteront pourront rattraper jusqu'à 9 heures de Réunion d'Information Syndicale sur les 18 heures de constellation.

Devant ces informations, la FNEC-FP-FO a proposé au vote l'avis suivant. Cet avis a été transmis en amont à la FSU-SNUipp 63 et UNSA 63.

Avis de la FNEC FP FO 63 au CHSCT D du Puy de Dôme du vendredi 2 octobre

Le CHSCT-D du Puy de Dôme prend note des conditions de mise en place de la formation en "constellations" en cette rentrée 2020. Le CHSCT-D rappelle que cette mesure n'est en aucun cas une revendication des personnels.

Le CHSCT D du Puy de Dôme alerte sur les risques psychologiques dans lequel ce dispositif peut placer les personnels qui devront :

- s'auto-évaluer
- évaluer leurs pairs
- se faire évaluer par leurs pairs

L'expérience de ce type d'évaluation mis en place dans certaine entreprise, dont France Télécom, a montré par le passé les conséquences désastreuses sur la santé des personnels.

Considérant le risque sur la santé et les conditions de travail des enseignants de la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations le CHSCT D du Puy de Dôme :

- rappelle que ce dispositif ne peut être imposé aux personnels
- rappelle que la présence des pairs dans les classes et/ou l'accueil des pairs dans les classes ne peuvent être imposés
- considère que les observations en classe et les réunions en équipe ne peuvent être considérées comme des temps de stage.

Le CHSCT D demande la suspension de ce dispositif pour un retour à un libre choix de la formation continue sur temps de travail et des animations pédagogiques dans le cadre statutaire.

L'UNSA et la FSU-SNUipp votent CONTRE cet avis ! A vous de juger !

Si la FSU ne justifie pas son vote, pour l'UNSA 63 ce type de formation demande seulement à être mieux expliqué aux collègues « pour leur donner confiance » !

Il est difficile en effet pour ces 2 organisations syndicales de faire autrement : ces constellations découlent directement de PPCR, que l'UNSA et la FSU ont signé contrairement à FO, ainsi que de la nouvelle évaluation que les personnels refusent, et des lignes directrices de Gestion.

FO a demandé audience et sera reçu par le Ministre ce jeudi 8 octobre sur ce point.

Un Conseil Départemental de formation du 63 est convoqué le 12 octobre. FO continuera de porter les revendications sur ce dossier.

Parce que ce n'est pas une question de pédagogie dont il s'agit mais bien de statut, et de liberté de choix de sa formation sur son temps de travail, continuez à discuter avec vos collègues ou venez participer aux RIS du SNUDI-FO 63

Analyse FO sur les [constellations ICI](#)

Directeurs :

L'Administration souhaite appliquer la circulaire du 25 aout 2020.

Toutes les infos sur [la direction ICI](#)

2 jours de formation vont être proposés à tous les directeurs : une partie serait prise sur les heures d'animation pédagogique. Pour FO cela doit se faire sur le temps de travail avec les moyens de remplacement !

20 directeurs en mars auraient 3 semaines de formation (et seraient remplacés par les FSE) : cette formation serait effective car elle ne demande pas de moyens de remplaçants. Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà vous positionner auprès de votre IEN. Contactez le syndicat FO qui appuiera votre demande.

Référent directeur : un « super » directeur va être nommé par un appel à candidature : il serait là pour aider les 499 directeurs du département ! Pour FO encore une fois c'est contourner notre statut : le seul référent c'est bien l'IEN !

Groupe Départemental de directeurs : pour répondre à la commande du Ministère, un groupe représentatif de directeurs va être convoqué : REP/REP+/classe unique/déchargé complet ou école rurale... L'IA n'est pas capable de répondre à la question de FO : comment ces directeurs vont-ils être choisis ? Dans ces groupes, les syndicats élus en CT doivent être présents.

PPMS : FO continue de demander que ces PPMS ne soient pas rédigés et ne soient pas de la responsabilité des directeurs. **Si des engagements avaient été pris lors du CHSCT D extraordinaire suite au suicide de C.Renon, si des belles phrases et de belles promesses avaient été faites...rien de nouveau sur le terrain, à part une volonté affichée du Ministère de créer ce statut de directeur.** Les collègues pourtant le refusent.



JEAN-MICHEL BLANQUO

Pétition en ligne : [Nul besoin de cette proposition de loi, nul besoin d'emploi fonctionnel pour répondre aux revendications des personnels !](#)

Enfin la circulaire du 25 août donne la possibilité pour **les directeurs d'obtenir des décharges ponctuelles supplémentaires**. FO vous invite à contacter le syndicat pour vous accompagner et appuyer votre demande auprès de votre IEN.

Situation sanitaire :



FO continue de demander que le jour de carence soit supprimé, et que les collègues touchés, ou devant garder leurs enfants touchés doivent être mis en ASA.

FO a obtenu pour un dossier confié qu'il n'y ait pas le retrait du jour de carence : contactez le syndicat si vous êtes dans ce cas.

DU 12 au 30 octobre sur l'ensemble des écoles et établissements du département, et personnels administratifs, sur les 130 cas « positifs », 20% concernent les personnels de l'Education Nationale, les 80% sont les élèves (chiffres fournis par l'Administration)

AESH : toutes les infos [AESH ICI](#)

FO a encore défendu les conditions de travail des AESH, et continue de demander un vrai statut avec un vrai salaire !

L'Administration reconnaît qu'il y a eu quelques problèmes à la rentrée pour certains contrats d'AESH : contactez le syndicat si vous êtes dans ce cas, le syndicat interviendra. C'est par la mise en place des PIAL que les conditions de travail se dégradent.

FO a alerté que si l'Administration proposait en cours d'année des changements d'emploi du temps, cela devait se faire avec une extrême vigilance : les AESH ne sont pas des pions déplaçables à merci !

Un appel à candidature pour AESH Référent va être proposé dans les prochains jours. Les conditions et fiches de mission n'ont pas été précisées : la Secrétaire Générale affirme seulement que cela ne correspondra pas à un contrat à 100%.

Le respect de la réglementation concernant la pause méridienne a été rappelé : les AESH ont 24h à faire avec l'élève, pas une minute de plus.

Concernant le cumul d'activité FO a demandé que des subventions puissent être apportées aux communes qui souhaiteraient embaucher les AESH (sur les temps de repas par exemple) mais qui ne décident de ne pas le faire pour cause de difficulté budgétaire.

Contactez le syndicat qui vous accompagnera pour faire ce cumul d'activité.

Venez participez à la **RIS spéciale AESH : jeudi 8 octobre** de 14 à 16h30 à Issoire Le Pré Rond élémentaire sur votre temps de travail !

Protection fonctionnelle :

FO continue d'accompagner les collègues diffamés ou agressés dans le cadre de leur travail.

Pour un dossier, une demande de saisie du procureur de la République a été faite.

Pour un autre dossier, FO a demandé qu'un écrit de soutien à la collègue attaquée soit fait. FO obtient sur demande des collègues, que la médecine de prévention se déplace dans l'école pour rencontrer les collègues qui le souhaitent.

Prenez connaissance de la déclaration liminaire en PJ de la FNEC-FP-FO qui conclut :

« La FNEC FP FO avec sa confédération FO, avec ses adhérents, affirme sa détermination à défendre et faire valoir les intérêts des salariés. Les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. FO affirme que le droit de réunion et de manifester sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances. L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel. La FNEC FP FO soutient toutes les mobilisations de personnels qui malgré la situation se déroulent un peu partout dans le département et la région contre les fermetures de postes, et de façon plus large par les salariés contre les licenciements. Le gouvernement et le président M Macron doit entendre et satisfaire immédiatement les revendications. »

Prochaines Réunions d'Informations Syndicales du SNUDI-FO 63, ouvertes à tous (syndiqués ou pas)

Ces RIS sont déductibles de vos 18h d'animations pédagogiques. (il n'existe pas d'animation pédagogique dite "obligatoire")

Un courrier d'information vous sera remis lors de la réunion à destination de votre IEN afin de rattraper ces heures sur l'animation pédagogique de votre choix (ou sur le [site ICI](#))

Vous arrivez à l'heure que vous pouvez (les collègues venant d'écoles éloignées ont déjà prévenu le syndicat de leur participation)

- **mardi 06/10** : Issoire Le Pré Rond élémentaire : à partir de 16h30
- **jeudi 08/10** : Issoire Le Pré Rond élémentaire : spécial AESH : sur temps de travail (autorisation d'y participer de droit pour tous les AESH) : de 14h à 16h30
- **jeudi 15/10** : Cournon L.Aubrac élémentaire : à partir de 16h30

D'autres réunions sont en préparation après les vacances : contactez le syndicat si vous souhaitez en organiser une dans votre école : fo.snudi63@gmail.com ou 06 88 75 67 15



Pour résister, revendiquer, reconquérir
Adhère au SNUDI FO 63, le syndicat Libre et Indépendant
SNUDI Force Ouvrière du Puy de Dôme

38 rue Raynaud
63 000 CLERMONT FERRAND
tel : 06 88 75 67 15
fo.snudi63@gmail.com



Courrier à l'attention des CPC du Puy de Dôme

Chers collègues,

Les très nombreuses missions qui vous incombent, qui s'empilent et qui ne cessent de croître d'année en année ont rendu vos conditions de travail inacceptables et réduit considérablement les possibilités de conseils auprès des collègues, ce qui devrait être votre mission première.

Vos responsabilités ne cessent de s'alourdir avec une rémunération très insuffisante, ce qui engendre dans des départements un manque de CPC, certains d'entre vous ayant préféré retourner en classe.

En cette rentrée, dans les départements, se met en place la réforme de la formation sous forme de « constellations », sur consignes du Ministre Blanquer.

Pour le SNUDI-FO, il s'agit d'une modification significative de notre statut vouée à se pérenniser. C'est une déclinaison de l'accompagnement des personnels prévu par PPCR.

Dans les écoles (*éventuellement citer des exemples dans le département*), monte une forte opposition à ce dispositif de formation-accompagnement que les collègues vivent, à juste titre, comme infantilisant, invasif et remettant en cause leur droit au libre choix de la formation continue.

Dans ce contexte de défiance vis-à-vis de ces « constellations » votre position est délicate : vous êtes missionnés par le Ministre pour mettre en place cette réforme dont les collègues ne veulent pas.

Vous risquez d'être perçus comme évaluateurs permanents, ce qui nuira aux relations que vous avez pu nouer avec les collègues.

Les plans mathématiques et français dont sont issues les constellations se surajoutent aux animations pédagogiques classiques, créant un nouveau surcroit de travail. Vous aurez de plus à suivre une formation imposée pour les CPC qui viendra encore alourdir votre charge de travail.

Le SNUDI-FO a demandé audience au Ministre sur ce dossier. Il y évoquera la dégradation constante de vos conditions de travail et l'insuffisance de vos rémunérations.

Le SNUDI-FO se tient à votre disposition pour toute question et pour établir votre cahier de revendications.

Contact : SNUDI-FO 63 mail : fo.snudi63@gmail.com ou 06 88 75 67 15

FNEC FP



Déclaration de la FNEC FP-FO au CHSCTD du 02/10/2020

183 euros pour tous tout de suite et sans contrepartie, comme l'ont arraché par leur mobilisation, leur détermination et leur grève les personnels hospitaliers. Cela doit se traduire par 49 points d'indice supplémentaires dans la grille, tout en respectant la pente et l'architecture générale de cette grille. Pour les agents contractuels qui ne bénéficient d'aucune grille, leur augmentation doit être de 183 euros de manière à correspondre au complément indiciaire obtenu par les personnels de la fonction publique hospitalière. C'est ainsi que les personnels de l'Education nationale pourront tous bénéficier d'une réelle augmentation indiciaire sans contrepartie, sans augmentation du temps de travail, sans refonte statutaire, sans remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires.

Ce premier CHSCT D du Puy de Dôme de l'année se situe dans un contexte de crise sanitaire et de protocole imposé aux personnels. La FNEC FP-FO continue d'exiger la levée de l'état d'urgence sanitaire et du protocole seulement prétexte à tout déréglementer, à déroger aux obligations de l'employeur et aux règles du code du travail. La cacophonie qui règne depuis le début de cette crise montre que les mesures prises ne protègent personne sauf le Ministre. La FNEC-FP-FO rappelle qu'alors qu'au plus fort de l'épidémie, le gouvernement nous expliquait que les masques ne servaient à rien, aujourd'hui les personnels sont contraints de porter un masque sans discontinuer, de manière obligatoire, en classe, dans la salle des maîtres, dans la cour de récréation. Les conséquences sur les conditions de travail et sur la santé sont importantes, et les collègues s'indignent : « *Nous sommes obligés de forcer sur nos voix toute la journée* » ; « *Cela occasionne des maux de gorge, des migraines, des douleurs dans la poitrine* » ; « *Les élèves se plaignent de ne pas bien nous entendre* » ...

Et que dire des dysfonctionnements sur les fermetures ou les non fermetures de classes décidées par l'ARS. Les personnels ne comprennent rien, à part le fait qu'ils doivent se soumettre aux injonctions qui leur sont données au compte-goutte.

Avec la quasi-totalité des fédérations de fonctionnaires, la FGF FO demande à la Ministre une suppression définitive du jour de carence. Elle continue d'exiger que tous les personnels dont l'établissement / la classe de leur enfant est fermé(e), ceux placés en septaine, ceux qui sont vulnérables mais sans protection, puissent systématiquement bénéficier d'ASA.

La FNEC FP-FO continue d'exiger le suivi médical des personnels à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger les personnels, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par la COVID-19, la mise en place des dépistages nécessaires.

Depuis le début de la crise, la FNEC FP FO a toujours dit que les revendications des personnels ne seront pas bâillonnées. Les contre-réformes massivement rejetées par les salariés doivent être stoppées : réforme des retraites, suppression du droit à être représenté par des délégués, blocage des salaires et gel du point d'indice, réforme du lycée et du baccalauréat, réforme territoriale, réforme de la direction d'école, E3C et autres 2S2C...

La FNEC FP FO dénonce les effectifs trop importants en établissements scolaires. Plus de 30 élèves à plusieurs endroits au collège, cela devient insupportable et doit s'arrêter. Les seuils doivent baisser drastiquement. L'ironie est telle en période d'alerte sanitaire qu'il est possible de faire classe à 35 élèves, mais interdit de se réunir à plus de 30...

Les personnels administratifs se sont eux aussi retrouvés en première ligne, à devoir gérer en urgence la désorganisation de l'Etat avec leur propre moyen. Concernant le déménagement de la DSDEN 63 dans les nouveaux locaux, les demandes et revendications des personnels doivent être anticipées et entendues afin que ce changement et les nouvelles dispositions de travail se fassent dans les meilleures conditions, et sereinement.

Dans le 1^{er} degré le recrutement de la totalité de la liste complémentaire doit se faire immédiatement pour diminuer les effectifs des classes, pallier le manque de remplaçants et de postes spécialisés, augmenter les

temps de décharge des directeurs, permettre les départs en formation. Et les 5 postes repris par le Ministère doivent être rendus.

Sur la direction, la FNEC FP FO avec les personnels demande l'abandon de la proposition de loi Rilhac et de la délégation de compétences imposée aux directeurs, et oppose la satisfaction immédiate des revendications avec augmentation du temps de décharge pour tous, augmentation des salaires par 100 points d'indice, et allègement des tâches administratives.

Concernant la formation continue et les accompagnements dits « constellations », depuis juillet dernier, le SNUDI-FO alerte sur la mise en place de ce dispositif qui remet en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation, et attaque une fois de plus notre statut. Cette pseudo-formation continue qui se résumerait à observer et être observé dans nos classes, en dehors de tout cadre réglementaire, les collègues la refusent ! Cet accompagnement qui découle de PPCR, que FO n'a pas signé et en demande toujours l'abandon, est inscrit dans les lignes directrices de gestion promotions. Le SNUDI-FO qui a demandé audience au Ministre exige :

- Le respect de la liberté pédagogique et du libre choix de la formation continue
- Le respect de nos obligations réglementaires de service
- Le retrait de PPCR

Dans le 2nd degré, la FNEC FP-FO condamne aussi la mise en place dans le PAF, de formations dispensées uniquement pendant les vacances d'automne et d'hiver. FO ne peut accepter une telle remise en cause de nos droits à congé et à formation, elle exige l'abrogation du décret du 6 septembre 2019 et de son arrêté. FO exige que la formation continue soit maintenue sur le temps de travail devant élèves et revendique que le remplacement soit systématiquement assuré.

Enfin comment ne pas souligner les conditions de travail des AESH pour qui la mise en place des PIAL accentue leur précarité : les AESH ne sont pas des pions déplaçables à merci ! Si le Ministère continue de faire de grandes annonces médiatiques pour ces personnels précaires, rien ne change sur le terrain, bien au contraire. Un vrai statut avec un vrai salaire c'est ça que les personnels revendiquent et que le gouvernement doit appliquer !

La FNEC FP FO avec sa confédération FO, avec ses adhérents, affirme sa détermination à défendre et faire valoir les intérêts des salariés. Les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. FO affirme que le droit de réunion et de manifester sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances. L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel. La FNEC FP FO soutient toutes les mobilisations de personnels qui malgré la situation se déroulent un peu partout dans le département et la région contre les fermetures de postes, et de façon plus large par les salariés contre les licenciements. Le gouvernement et le président M Macron doit entendre et satisfaire immédiatement les revendications.

Je vous remercie de votre attention.